

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2025

Publication : 02/07/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

4^{ème} séance de l'annéeSéance du 18 juin 2025

Date de convocation :

Le 11 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 18 juin, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 30minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence sous la présidence temporaire du 2^{ème} vice-président, Monsieur Harry DURIMEL, en l'absence du 1^{er} vice-président, le président Monsieur Éric JALTON s'étant retiré de la salle pour le vote des comptes financiers uniques.

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 28 (dont 8 en visioconférence*)

Votants : 34 (dont 6 pouvoirs),
le président s'étant retiré de la salle

▪ Dont pour : 34

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

M. Jean-Luc CELIGNY

Etaient présents : 28 conseillers communautaires

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Georges BREMENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- M. Fred EUSTACHE- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE*- Mme Magali MARCIN- M. Alix NABAJOTH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS*- M. Come Philibert MOUEZA

En cours de séance :Autre conseiller communautaire : M. Michel MADO*

Délibération n°2025.06.04/670

**Présentation et vote
des comptes financiers uniques
(CFU) 2024 :**

. *Budget principal*Rapporteuse

Mme Renée-George
NABAJOTH-DELOUMEAUX

Vice-présidente de la commission
Affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 02 JUIL. 2025

- publication sur le site internet
ou notification, le :

03 JUIL. 2025

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 6

Vice-présidents : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente) à M. Georges DAUBIN

Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente) à Mme Nadège THEOPHILE

Autres membres du bureau : Mme Tania GALVANI à Mme Maddly GARGAR

Mme Lyliane PIQUION à Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX

M. Fabert MICHELY à Mme Eliane GUIOUGOU

Autre conseillère communautaire : Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Laisely PARAT-EDOM

Nombre de conseillers absents excusés : 6

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autres conseillers communautaires : Mme Jacqueline FAVORINUS (*pouvoir à Mme Johane DAHOMAIS*)- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Olivier SERVA

Nombre de conseillers absents non excusés : 7

Vice-président : M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO- M. William SURDIN

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAIS- M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJARIC- M. Dominique THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

1. PRESENTATION GENERALE

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	32 722 485,36	73 409 840,00	106 132 325,36
	Recettes réalisées (1)	B	10 133 340,30	77 512 365,99	87 645 706,29
	Restes à réaliser	C	16 500 000,00	0,00	16 500 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	30 995 260,00	75 357 883,70	106 353 143,70
	Dépenses réalisées (1)	E	16 446 581,75	71 428 914,87	87 875 496,62
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-6 313 241,45	6 083 451,12	-229 790,33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 727 225,36	1 948 043,70	220 818,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-8 040 466,81	8 031 494,82	-8 971,99
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	16 500 000,00	0,00	16 500 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	8 459 533,19	8 031 494,82	16 491 028,01

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement a fait l'objet d'une exécution en dépense d'un montant de **71 428 914.87€**

Les recettes s'élèvent à **77 512 365.99 €** ;

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de : **+6 083 451.12€** ;

La reprise des résultats antérieurs fait apparaître un excédent de **+1 948 043.70€** ;

Le résultat cumulé est excédentaire de **+8 031 494.82€** ;

Ce résultat fera l'objet d'une affectation au budget 2025.

Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitres

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Mt Mandaté 2023	Mt Mandaté 2024	évolution 2023/2024	évolution en % 2023/2024
014 - Atténuations de produits	35 737 804,00	35 200 000,00	- 537 804,00	-2%
011 - Charges à caractère général	8 184 257,58	10 182 274,80	1 998 017,22	24%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	10 464 994,00	4 100 000,00	- 6 364 994,00	-61%
65 - Autres charges de gestion courante	5 402 215,58	7 212 020,73	1 809 805,15	34%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	11 155 248,77	12 121 254,11	966 005,34	9%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 514 168,85	939 202,84	- 574 966,01	-38%
66 - Charges financières	1 648 713,68	1 674 162,39	25 448,71	2%
	74 107 402,46	71 428 914,87	- 2 678 487,59	-3,61%

La croissance des dépenses de charges à caractère général est liée à un surcroît d'activité de l'ensemble des services de CAP Excellence et notamment par un renforcement de l'action des services dans la gestion courante des zones d'activités économiques (remboursement de charges et gestion directe).

La croissance des dépenses de personnel est liée en partie à une nouvelle augmentation du point d'indice qui a impacté la masse salariale.

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Mt Mandaté 2023	Mt Mandaté 2024	évolution 2023/2024	évolution en % 2023/2024
76 - Produits financiers	25 721,69	61 060,80	35 339,11	137%
73 - Impôts et taxes	22 297 486,97	22 505 860,99	208 374,02	1%
75 - Autres produits de gestion courante	2 759 339,85	3 627 320,06	867 980,21	31%
74 - Dotations et participations	15 544 526,88	17 480 235,72	1 935 708,84	12%
77 - Produits spécifiques	749 250,00	11 206,64	- 738 043,36	-99%
731 - Fiscalité locale	30 305 440,00	31 332 234,00	1 026 794,00	3%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	21 158,79	137 407,09	116 248,30	549%
013 - Atténuations de charges	57 978,77	2 357 040,69	2 299 061,92	3965%
	71 760 902,95	77 512 365,99	5 751 463,04	8,01%

Il convient de noter que la hausse des atténuations de charges (chap. 013) s'explique par le remboursement de charges de personnel issue du budget annexe Environnement.

A. La section d'investissement

La section d'investissement a fait l'objet d'une exécution en dépense d'un montant de **16 446 581.75€** ;

Les recettes s'élèvent à **10 133 340.30 €** ;

Le solde de la section d'investissement pour l'exercice est déficitaire pour **-6 313 241.45€** ;

La reprise des résultats antérieurs pour la section investissement fait apparaître un déficit de :

-1 727 225.36 € ;

Le solde cumulé de la section d'investissement s'élève donc à **-8 040 466.81€**

Evolution des dépenses d'investissement par chapitres

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Mt Mandaté 2023	Mt Mandaté 2024	évolution 2023/2024	évolution en % 2023/2024
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
20 - Immobilisations incorporelles	967 455,24	1 142 669,24	175 214,00	18%
23 - Immobilisations en cours	2 153 833,08	5 622 885,18	3 469 052,10	161%
27 - Autres immobilisations financières	941 775,53	1 268 895,51	327 119,98	35%
041 - Opérations patrimoniales	18 443,05	0,00	- 18 443,05	-100%
4581 - Opérations sous mandat	346 000,00	0,00	- 346 000,00	-100%
204 - Subventions d'équipement versées	1 642 825,57	606 392,25	- 1 036 433,32	-63%
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 398 047,94	7 265 048,44	1 867 000,50	35%
21 - Immobilisations corporelles	1 862 113,07	540 691,13	- 1 321 421,94	-71%
	13 330 493,48	16 446 581,75	3 116 088,27	23,38%

De manière générale les dépenses d'investissement augmentent d'environ 15% (hors emprunt).

Parmi les dépenses d'emprunt 3 millions concernent le remboursement d'un emprunt arrivé à terme. Il marque l'effort de désendettement de CAP Excellence.

Evolution des recettes d'investissement par chapitre

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Mt Mandaté 2023	Mt Mandaté 2024	évolution 2023/2024	évolution en %
16 - Emprunts et dettes assimilées	700 000,00	0,00	- 700 000,00	-100%
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 740 482,61	2 572 840,32	- 1 167 642,29	-31%
21 - Immobilisations corporelles	22 751,37	14 077,56	- 8 673,81	-38%
041 - Opérations patrimoniales	18 443,05	0,00	- 18 443,05	-100%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 514 168,85	939 202,84	- 574 966,01	-38%
27 - Autres immobilisations financières	311 880,65	0,00	- 311 880,65	-100%
13 - Subventions d'investissement	1 830 890,39	6 607 219,58	4 776 329,19	261%
4582 - Opérations sous mandat	346 000,00	0,00	- 346 000,00	-100%
	8 484 616,92	10 133 340,30	1 648 723,38	19,43%

A noter que les subventions d'investissement titrées (chapitre 13) en 2025 concernent en particulier les conventions attributives de subventions conclues avec les villes, le Conseil départemental, la Région et l'ANRU dans le cadre de la rénovation urbaines.

		BUDGET PRINCIPAL 2024
A	recettes de fonctionnement	77 512 365,99 €
B	dépenses de fonctionnement	71 428 914,87 €
C (A-B)	Résultat de l'année n en fonctionnement	6 083 451,12 €
D	excédent ou déficit de fonctionnement reporté	1 948 043,70 €
E (C+D)	Résultat cumulé de l'exercice en fonctionnement	8 031 494,82 €
F	recettes d'investissement	10 133 340,30 €
G	dépenses d'investissement	16 446 581,75 €
H (F-G)	Résultat de l'année n en investissement	- 6 313 241,45 €
I	excédent ou déficit d'investissement reporté	- 1 727 225,36 €
J (H+I)	Résultat cumulé de l'exercice en investissement	- 8 040 466,81 €
K (E+J)	Résultat cumulé fonctionnement et investissement	- 8 971,99 €
L	Différence entre les restes à réaliser (+/-)	16 500 000,00 €
M (J+L)	Besoin de financement de la section d'investissement	8 459 533,19 €
N (K+L)	Résultat de clôture cumulé avec RAR	16 491 028,01 €

Le résultat du CFU 2024 du budget Principal s'élève à -8 971.99 €

Considérant que le président Monsieur Éric JALTON a quitté temporairement la salle pour ne pas prendre part à la phase de vote ; après approbation à l'unanimité des présents, en l'absence du 1^{er} vice-président, la présidence de la séance du conseil est assurée par le 2^{ème} vice-président, Monsieur Harry DURIMEL ;

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 10 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- D'approuver le compte financier unique 2024 - *Budget principal* comme présenté au rapport :

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE

Réception par le préfet - 02/07/2025
 Publication - 02/07/2025
 B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	32 722 485,36	73 409 840,00	106 132 325,36
	Recettes réalisées (1)	B	10 133 340,30	77 512 365,99	87 645 706,29
	Restes à réaliser	C	16 500 000,00	0,00	16 500 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	30 996 260,00	75 357 883,70	106 353 143,70
	Dépenses réalisées (1)	E	16 446 581,75	71 428 914,87	87 875 496,62
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-6 313 241,45	6 083 451,12	-229 790,33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 727 225,36	1 948 043,70	220 818,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-8 040 466,81	8 031 494,82	-8 971,99
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	16 500 000,00	0,00	16 500 000,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	8 459 533,19	8 031 494,82	16 491 028,01

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

ARTICLE 2- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le '0 1 JUL. 2025

Le président de séance

Le secrétaire de séance

Le 2^{ème} vice-président

Le conseiller autre membre du bureau communautaire


 Harry DURIMEL




 Jean-Luc CELIGNY

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 0 2 JUL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 0 3 JUL. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 0 3 JUL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 0 3 JUL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 0 3 JUL. 2025

